

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

NOMBRES DE MEMBRES

37

NOMBRE EN EXERCICE

37 37 19

DATE DE LA CONVOCATION

18.12 13

DATE D'AFFICHAGE

18 12 13

Objet :

2014-07-08

Adoption des tarifs de
vente des CD de l'Orchestre
du Pays

Loi du 5 Avril 1884 – Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibération du Comité Syndical du :

Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles

L'an : 2014

Et le : 07 janvier 2014

A : ONZE HEURES

le Comité Syndical,

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances, sous la présidence de : M. Francis BOUTES

Présents :

J.ARCAS (Conseil Général), **G.BARO** (CdC Orb et Taurou), **JL.BARTHES** (CdC Orb et Jaur), **Françoise BERHTOMIEUX** (CdC Canalirou), **P.BEZIAT** (CdC Canalirou), **F. BOUTES** (Conseil Général), **J.CABROL** (CdC Pays ST-Ponais), **JL.FALIP** (Conseil Général), **Y.FRAÏSSE** (CdC Minervoies), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **J.HUC** (CdC Coteaux et Châteaux), **F.MARTY** (CdC Orb et Jaur), **M.LOSMA** (Bédarieux), **Y.ROBIN** (Le Pujol/orb), **R.PAILLES** (Conseil Général), **JP.ROUANET** (CdC Pays St-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb & Taurou), **M.REVEL** (CdC Coteaux et Châteaux), **E.VILLANEUVA** (CdC Faugères).

RF

Sous Préfecture de Béziers (Hérault)

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR : 20/01/2014

34-253403554-20140107-DE_008_2014-DE

2014-07-01-08

Objet : Adoption des tarifs de vente des CD de l'Orchestre du Pays

Le nouveau disque de l'Orchestre du pays intitulé « **Le Pays de Tédjedor** » va bientôt être livré. 500 exemplaires ont été commandés. Comme les précédentes éditions, ce nouvel album est destiné à la vente.

Il convient donc d'en fixer le tarif de vente et de réactualiser celui des précédentes réalisations.

Monsieur le Président propose de retenir la tarification suivante pour « **La Chanson de la Croisade** », « **La Chanson du Canal** » et « **Le Pays de Tédjedor** » :

- **8 € TTC** pour les artistes membres de l'Orchestre, les élus membres du Syndicat Mixte et les membres du conseil d'administration du Conseil de Développement,
- **10 € TTC** pour le public

La première création « **Le Clairon du gueux** » avait aussi fait l'objet d'un DVD. Par conséquent, il est proposé de maintenir la vente des deux en même temps au tarif suivant :

- **10 € TTC** pour les artistes membres de l'Orchestre, les élus membres du Syndicat Mixte et les membres du conseil d'administration Conseil de Développement,
- **12 € TTC** pour le public

Une réserve de disques est prévue pour offrir aux partenaires artistiques et financiers qui ont œuvré à la réalisation d'un ou plusieurs disques (auteur, compositeur, arrangeur, ingénieur du son...).

Ceci exposé, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter la tarification telle que définie ci-dessus.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical adopte la tarification telle que définie ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Magalas, le 07 janvier 2014.

Le Président,
Francis Boutes

